COMMUNE DE VILLETTE

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

" LES RIVES "

COMPRIS ENTRE L'AXE DE LA ROUTE CANTONALE 780 ET LE LAC LEMAN

Echelle 1:500 | Dossier | Plan n° | Date 15 Juin 1994

L.HEISSLER / MERMIER - ARCHITECTES EPFL/SIA LAUSANNE

Limite du PPA

modifications apportées suite à l'enquête publique

Nouvelle limite des constructions (15 m à l'axe de la route)

Limite des constructions dûment autorisées (à la date de mise à l'enquête)

Limite des constructions notable (datant du 01 mars 1943)

Surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'article 86 al. 2 LATC peuvent être autorisés sans correction préalable de propriété, à l'inclusion de toute autre nécessaire.

Fo. 5 / Fo. 4 / Fo. 4 / Fo. 2 / Fo. 2 / Fo. 1

Voie ferrée C.F.F.

Route cantonale

Les Rives

Plan de quartier "Parisod"

Approuvé par le Conseil d'Etat le 9 Janvier 1933

En Grand Champ

Le Marillier

La Cure

Merlion Dessous

LAC LEMAN

modifications apportées suite à l'enquête publique

COMMUNE DE LUTRY

COMMUNE DE VILLETTE